

Rapport d'activité 2025

Innocence en Danger Luxembourg

Sommaire :

1- Introduction générale.....	2
2- Innocence en Danger Luxembourg : missions et actions.....	2
3- Méthodologie et cadre éthique.....	3
4- Les dossiers suivis en 2025.....	4
5- Convergences avec les constats de l'OKAJU.....	14
6- Recommandations.....	15
7- Actions menées en 2025 et perspectives 2026.....	15
8- Conclusion générale.....	19

1. Introduction générale

L'année 2025 confirme que les violences faites aux enfants demeurent une réalité préoccupante au Luxembourg. De nombreux enfants victimes continuent de rencontrer des obstacles majeurs dans l'accès à la protection, à la reconnaissance de leur statut de victime, à la justice et au soin.

Innocence en Danger Luxembourg agit au quotidien aux côtés des enfants et de leur famille. À travers l'écoute, l'accompagnement juridique et thérapeutique, le suivi de dossiers complexes et le plaidoyer, l'association occupe une place essentielle dans la défense des droits de l'enfant.

2. Innocence en Danger Luxembourg : missions et actions

Innocence en Danger (IED) est un mouvement international dédié à la protection des enfants contre toutes les formes de violences, avec une attention particulière portée aux violences sexuelles.

Créé en France en 1999 puis à l'échelle internationale, le mouvement regroupe des associations dans plusieurs pays – dont la France, la Suisse, l'Allemagne, la Colombie et le Luxembourg.

IED Luxembourg est engagée dans la protection des enfants contre toutes les formes de violences, et plus particulièrement les violences sexuelles. Elle agit comme un acteur indépendant de la société civile, complémentaire des dispositifs institutionnels.

Ses actions s'articulent autour de plusieurs axes : écoute et accueil, accompagnement juridique et suivi de dossiers, séjour de résilience, sensibilisation et prévention, plaidoyer et interpellation institutionnelle.

L'équipe d'Innocence en Danger Luxembourg :

Homayra Sellier, Présidente et fondatrice d'Innocence en Danger à l'international

Eolia Verstichel-Boulanger, Vice-Présidente d'Innocence en Danger Luxembourg, Docteure en Lettres formée en analyse transactionnelle dans le champ de la psychothérapie.

Alice Welter, Secrétaire d'Innocence en Danger Luxembourg, journaliste, créatrice du premier média féministe luxembourgeois : L'Effrontée.

Aurélié Dap, trésorière de l'association Innocence en Danger Luxembourg, comptable.

Maître Nathalie Sartor, avocate d'Innocence en Danger Luxembourg, avocate à la Cour.

Maître Sophie Pierini, avocate d'Innocence en Danger Luxembourg, avocate à la Cour.

Dr Hirsia Farghadani, médecin généraliste et psychothérapeute.

Nathalie Hennart, formée aux thérapies intégratives (kinésiologie, gestion des émotions, EFT), formatrice et créatrice du jeu l'Itinérant sur la gestion des conflits.

Ana Michelle Perez, juriste, a travaillé au ministère de la Femme et des populations vulnérables au Pérou concernant des dossiers de soustraction internationale de mineurs.

Innocence en Danger Luxembourg collabore avec l'équipe d'Innocence en Danger France et Suisse.

3. Méthodologie et cadre éthique

Ce rapport repose sur l'analyse qualitative et quantitative des dossiers suivis par IED Luxembourg en 2025. Les données présentées ont été anonymisées afin de garantir la confidentialité et la protection des personnes concernées.

Les constats formulés reflètent des tendances récurrentes observées sur le terrain et s'inscrivent dans une démarche éthique centrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant. L'association suit un protocole dans la réception des dossiers et dans le suivi de ceux-ci, le protocole a été travaillé avec des avocats et des juristes.

La plupart des familles de victimes que nous accompagnons au Luxembourg cherchent d'abord de l'aide sur internet. En effectuant leurs recherches, elles tombent sur le site de notre association et nous contactent directement par e-mail, souvent dans un moment de grande détresse.

Nous sommes également sollicités par des fondations, d'autres associations, ainsi que par des médecins et des professionnels de santé. Ils nous écrivent lorsqu'ils suivent une personne qu'ils estiment avoir besoin de notre soutien spécialisé.

4. Les dossiers suivis en 2025

Les dossiers suivis concernent majoritairement des violences sexuelles intrafamiliales, souvent accompagnées de violences psychologiques. De nombreuses situations révèlent des difficultés de reconnaissance institutionnelle, ainsi que des procédures longues et fragmentées.

IED Luxembourg intervient à différents stades des parcours : en amont des démarches formelles, pendant les procédures judiciaires ou après des décisions vécues comme injustes ou incompréhensibles.

Les données présentées dans ce rapport reposent sur l'analyse des situations portées à la connaissance d'Innocence en Danger Luxembourg au cours de l'année 2025. Le décompte concerne les personnes se déclarant victimes de violences subies durant leur minorité, ou présentées comme telles par leurs représentants légaux.

Afin de garantir une lecture rigoureuse et transparente, une distinction est opérée entre :

- les enfants encore mineurs au moment du contact avec l'association ;
- les personnes majeures au moment du contact, se déclarant victimes de violences subies lorsqu'elles étaient mineures.

Chaque personne concernée est comptabilisée une seule fois, indépendamment du nombre de contacts, d'échanges ou de démarches effectuées dans un même dossier.

Les chiffres présentés reflètent les situations déclarées à l'association. Ils ne constituent ni une qualification juridique des faits, ni une reconnaissance judiciaire, mais visent à rendre compte

des réalités rencontrées sur le terrain et des besoins exprimés par les personnes concernées, dans le respect de la confidentialité et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Au cours de l'année 2025, Innocence en Danger Luxembourg a été amenée à transmettre aux autorités compétentes plusieurs signalements concernant des enfants identifiés comme victimes potentielles dans le cadre de dénonciations effectuées par des personnes adultes, notamment dans des contextes institutionnels.

Lorsque l'association n'a pas été en contact direct avec l'enfant concerné ou avec ses représentants légaux, ces situations ne sont pas intégrées dans le décompte des personnes se déclarant victimes. Elles font toutefois l'objet d'une vigilance particulière et d'une transmission systématique aux autorités compétentes, conformément au cadre légal.

Ces situations illustrent le rôle essentiel de la société civile en matière d'alerte et mettent en lumière la nécessité de dispositifs institutionnels capables de garantir une protection effective des enfants identifiés comme étant à risque.

Les signalements transmis par Innocence en Danger Luxembourg concernant des enfants présumés victimes, identifiés dans des dénonciations par des tiers, constituent un indicateur de risque systémique. Ces situations, bien que difficilement quantifiables, révèlent des zones de vulnérabilité persistantes dans certains environnements institutionnels et soulignent l'importance de mécanismes de détection, de signalement et de suivi renforcés.



Dossiers suivis :



13

**Enfants déclarés victimes de
violences par un représentant légal**

9

**Enfants déclarés comme victimes de
violences sexuelles**

3

**Enfants déclarés comme victimes de
violences sexuelles et physiques**

1

**Enfant déclaré victime de violences
physiques après un placement**

DOSSIERS SUIVIS:

10 **Adultes victimes de
violences dans l'enfance**

9 **Victimes de violences
sexuelles**

1 **Victime de violences physiques et
psychologiques après un
placement**

Qui sont les auteurs des violences signalées ?

Les situations accompagnées par Innocence en Danger Luxembourg montrent une réalité essentielle à comprendre pour mieux protéger les enfants : dans la majorité des cas, l'auteur des violences est une personne connue de l'enfant.

Il peut s'agir :

- d'un parent ou beau-parent,
- d'un membre de la famille élargie (oncle, cousin, grand-parent),
- ou d'une personne en charge de l'enfant (professionnel, encadrant, éducateur, entraîneur).

Cette proximité avec l'auteur explique en grande partie :

- la difficulté pour l'enfant de parler,
- la peur des conséquences familiales,
- la durée parfois longue des violences avant leur révélation.

Ces données, issues des situations suivies par IEDL au cours de l'année, permettent de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre et de renforcer les actions de prévention, de formation et d'accompagnement.

Des obstacles persistants dans la protection des enfants

À travers les situations accompagnées au cours de l'année, Innocence en Danger Luxembourg observe des difficultés récurrentes qui freinent la protection rapide et effective des enfants en danger. Ces constats, issus de la pratique de terrain de l'association, méritent d'être portés à la connaissance du public, des partenaires et des autorités compétentes.

Une coordination parfois insuffisante autour de l'enfant

IEDL est régulièrement confrontée à des difficultés de communication avec certains avocats désignés pour représenter les enfants.

Malgré des sollicitations répétées, visant à partager des informations essentielles dans l'intérêt supérieur de l'enfant, l'association ne reçoit souvent aucune réponse, ce qui complique le suivi des situations et la coordination entre les acteurs concernés.

Le parent protecteur qui perd la garde et/ou l'autorité parentale de l'enfant victime

L'analyse des dynamiques judiciaires familiales révèle un paradoxe alarmant : face à des révélations de violences, le parent protecteur se retrouve souvent dans une position de vulnérabilité institutionnelle. Ce phénomène est documenté par de nombreux experts en protection de l'enfance.

Un constat de déni institutionnel

Dans de nombreuses procédures, la violence exercée sur l'enfant est occultée par la notion de "conflit parental". Ce glissement sémantique transforme une situation de danger en une simple mésentente entre adultes, plaçant le parent qui dénonce les faits sous le spectre de l'aliénation parentale ou de l'instrumentalisation de l'enfant et obligeant l'enfant à des visites avec le parent pour lesquels il dénonce les faits.

Le constat est d'autant plus frappant lorsque des preuves tangibles existent :

- L'invisibilité des preuves : Malgré des rapports médicaux ou des expertises psychologiques confirmant des traumatismes, le principe de la "coparentalité à tout prix" l'emporte souvent sur le principe de précaution.
- Le silence des plus petits : Pour les enfants en bas âge, dont les corps parlent à travers des examens cliniques, la justice peine parfois à traduire ces signes physiques en mesures de protection immédiates, les reléguant au rang de coïncidences ou de manipulations.
- Le renversement de la culpabilité : Le parent protecteur, en voulant soustraire l'enfant au danger, est fréquemment perçu comme "faisant obstruction" au lien avec l'autre parent. Ce grief devient alors le motif principal d'un transfert de garde ou d'un retrait de l'autorité parentale.

Conséquences pour l'enfant

Cette lecture "conflictuelle" de la violence engendre une double peine pour l'enfant : non seulement il subit les sévices, mais il se voit retiré au parent qui constituait son seul rempart de sécurité. Le message envoyé est alors celui d'une impunité de l'agresseur et d'une disqualification de la parole de la victime.

Le signalement : un enjeu encore mal compris

IEDL est également alertée par des situations dans lesquelles des psychologues ou autres professionnels ayant recueilli la parole de l'enfant n'ont pas procédé à un signalement, invoquant le secret professionnel.

Sans remettre en cause l'importance du cadre déontologique, ces situations posent question lorsque :

- des faits graves de violences sont rapportés,
- l'enfant demeure exposé à un danger potentiel,
- et aucune mesure de protection n'est engagée.

Ces constats mettent en évidence la nécessité d'une clarification du cadre légal et d'une formation renforcée des professionnels, afin de mieux articuler secret professionnel et obligation de protection des mineurs.

Des signalements anonymes révélateurs d'un climat de crainte

Une part des alertes reçues par IEDL parvient de manière anonyme. Les personnes à l'origine de ces signalements expriment fréquemment une peur de représailles, qu'elles soient familiales, sociales ou professionnelles, allant parfois jusqu'à la crainte de perdre leur emploi.

L'anonymat apparaît alors comme le seul moyen pour ces témoins de signaler une situation de danger, révélant un climat qui nécessite des dispositifs de protection plus sécurisants pour les lanceurs d'alerte.

Rendre visible pour mieux agir

Ces éléments ne visent pas à mettre en cause des individus ou des professions, mais à mettre en lumière des dysfonctionnements systémiques dans la chaîne de protection de l'enfance.

Ils soulignent la nécessité :

- d'une meilleure coordination entre les acteurs,
- d'un cadre clair et partagé autour du signalement,
- et d'un engagement renforcé de l'ensemble des institutions concernées.

Face à ces réalités, Innocence en Danger Luxembourg poursuit son action de plaidoyer, de sensibilisation et d'accompagnement, avec une conviction constante :

La protection de l'enfant doit primer sur toute autre considération.

L'absence de fichier national des auteurs d'infractions sexuelles : un enjeu de protection.

À ce jour, le Luxembourg ne dispose pas d'un fichier national équivalent au FIJAIS (Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes), tel qu'il existe dans d'autres pays européens.

L'absence d'un tel dispositif pose des enjeux importants en matière de prévention et de protection de l'enfance, en particulier dans les contextes impliquant des contacts réguliers avec des mineurs.

Pourquoi cette absence pose problème ?

Sans outil centralisé permettant d'identifier les personnes condamnées pour des infractions sexuelles ou violentes :

- il est plus difficile de prévenir les situations de récidive,
- les mécanismes de vérification lors de recrutements dans des secteurs sensibles (enfance, éducation, sport, animation, soins) restent limités,
- et la coordination entre autorités judiciaires et institutions concernées peut s'avérer moins efficace.

Dans les situations accompagnées par Innocence en Danger Luxembourg, cette absence est perçue comme une fragilité du dispositif global de protection, notamment lorsqu'il s'agit d'assurer un environnement sécurisé pour les enfants.

Une demande inscrite dans une logique de prévention

La demande de mise en place d'un fichier national de ce type ne vise pas à instaurer une logique punitive supplémentaire, mais à renforcer les outils de prévention, dans le respect des droits fondamentaux et du cadre légal.

Un tel dispositif permettrait notamment :

- d'améliorer la protection des mineurs,
- de soutenir les institutions et employeurs dans leur responsabilité de vigilance,
- et de contribuer à une politique cohérente et proactive de prévention des violences sexuelles.

Une mesure au service de l'intérêt supérieur de l'enfant

Innocence en Danger Luxembourg considère que la réflexion autour de la création d'un fichier national des auteurs d'infractions sexuelles s'inscrit pleinement dans une approche visant à placer l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des politiques publiques.

IEDL appelle ainsi à l'ouverture d'un débat institutionnel et juridique approfondi, associant les autorités compétentes et les acteurs de terrain, afin d'évaluer les modalités les plus adaptées à la mise en œuvre d'un tel outil, dans le respect de l'État de droit.

Les constats de terrain mettent en évidence un écart persistant entre les principes juridiques affirmés et leur application concrète. La parole de l'enfant reste fragilisée et les procédures peuvent contribuer à une revictimisation institutionnelle.

Les constatations ne visent pas à stigmatiser des catégories de personnes, mais à mettre en lumière une réalité largement documentée : les violences sexuelles faites aux enfants surviennent le plus souvent dans des contextes de proximité et de confiance.

Cette réalité souligne l'importance d'une vigilance accrue, d'une formation adaptée des professionnels et d'un accompagnement spécialisé des enfants victimes. Le manque de coordination entre acteurs judiciaires, sociaux, éducatifs et médicaux constitue un facteur aggravant.

5. Convergence avec les constats de l'OKAJU

Les constats d'IED Luxembourg rejoignent largement l'analyse juridique du rapport OKAJU 2025, notamment en ce qui concerne la complexité des procédures, les disparités de pratiques et la nécessité de renforcer la prise en compte effective de la parole de l'enfant.

L'expérience de terrain montre que les garanties juridiques existantes sont parfois sous-utilisées ou appliquées de manière formaliste.

Innocence en Danger Luxembourg (IEDL) tient à souligner que les constats issus de son activité de terrain s'inscrivent en cohérence avec les analyses et recommandations formulées par l'OKAJU, notamment celles présentées dans la partie A du rapport, relatives à la justice et à la protection de l'enfance.

Les difficultés observées par IEDL dans l'accompagnement des enfants victimes — en matière de signalement, de coordination entre acteurs et de mise en œuvre effective des mesures de protection — rejoignent les constats de l'OKAJU concernant les limites actuelles du système de protection et les enjeux persistants dans le traitement judiciaire des situations impliquant des mineurs.

À travers cette convergence d'analyses, IED réaffirme son soutien aux recommandations de l'OKAJU visant à :

- renforcer la protection effective des enfants,
- améliorer la coordination entre les acteurs institutionnels et professionnels,

- garantir une prise en compte prioritaire de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures judiciaires et administratives.

6. Recommandations

IED Luxembourg formule des recommandations politiques, institutionnelles et opérationnelles visant à :

- Faire de la protection de l'enfance une priorité politique transversale
- Garantir des procédures compatibles avec le temps de l'enfant
- Renforcer la coordination interinstitutionnelle
- Améliorer la formation des professionnels
- Prévenir toute forme de revictimisation institutionnelle
- Créer une Commission Indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants
- Créer un fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes

7. Actions menées en 2025 et perspectives 2026

Une année 2025 marquée par la mobilisation et le plaidoyer

En 2025, Innocence en Danger Luxembourg (IED) a poursuivi et renforcé ses actions de sensibilisation, de plaidoyer et de soutien aux victimes, à travers une présence active sur le terrain et des initiatives structurantes.

Événements et actions de sensibilisation

IED a participé à plusieurs événements majeurs tout au long de l'année, afin de rendre visibles les violences faites aux enfants et de porter la voix des victimes dans l'espace public.

- Marche féministe – Journée internationale des droits des femmes (8 mars 2025)
Participation à la mobilisation du 8 mars, soulignant le lien étroit entre les violences faites aux femmes et celles subies par les enfants, et rappelant la nécessité d’une approche globale de la protection.
- Festival des migrations (15 et 16 mars 2025)
Présence d’IED lors de cet événement interculturel majeur, permettant de sensibiliser un large public aux droits de l’enfant et aux mécanismes de protection, dans une approche inclusive et accessible.
- Pro Bono Week Luxembourg (11 juin 2025)
Participation à la Pro Bono Week, favorisant les échanges avec des professionnels engagés et renforçant les collaborations au service de l’intérêt supérieur de l’enfant.
- Fête de l’Amitié à Hesperange (15 juin 2025)
Action de proximité auprès des familles et du grand public, visant à informer, sensibiliser et faire connaître les missions de l’association.
- Passation de pouvoir de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse (2 et 4 octobre 2025)
Présence institutionnelle marquant l’importance accordée par IED à la reconnaissance des enjeux de protection de l’enfance au plus haut niveau symbolique de l’État.
- Marche contre les violences faites aux enfants et aux adolescents – Paris (15 novembre 2025)
Participation à une mobilisation internationale, affirmant la solidarité transfrontalière et l’engagement d’IED dans la lutte contre toutes les formes de violences faites aux mineurs.

Actions de plaidoyer et projets menés

En parallèle de ces événements, IED a mené plusieurs actions structurantes en 2025.

- Interpellation institutionnelle
Rédaction d’une lettre adressée à Son Altesse Royale Maria-Teresa, ancienne Grande-

Duchesse, afin d'attirer l'attention sur les réalités vécues par les enfants victimes de violences et sur la nécessité d'un engagement renforcé en leur faveur.

- Lettre ouverte à la Ministre de la Justice
Publication d'une lettre ouverte sollicitant l'octroi du statut d'utilité publique dans des délais plus courts, afin de permettre à l'association de renforcer son action au service des enfants. Cette lettre est consultable sur le site d'IEDL.
- Projet des « Briser le silence, construire l'avenir »
Élaboration et proposition d'un projet auprès du Ministère de l'Éducation, visant à mettre en place des dispositifs permettant de recueillir, de manière sécurisée, la parole des enfants sur ce qu'ils vivent à l'école, au sein de leur foyer ou en ligne. Un projet laissé à ce jour sans réponse.
- Séjour de résilience – août 2025 (Suisse)
Organisation d'un séjour de résilience ayant bénéficié à 21 mineurs victimes et leur parent protecteur ainsi qu'à 7 adultes victimes de violences dans l'enfance. Le rapport est consultable sur le site d'IEDL.
Ce temps de reconstruction, encadré et sécurisé, a permis aux participants de bénéficier d'un accompagnement favorisant l'apaisement, la reconnexion à soi et le renforcement des ressources personnelles.

Rencontres :

OKAJU

Le planning Familial

La fondation EPI

Le CESAS

Le CEPAS

La voix des survivantes

Amnesty Internationale

Centre national des victimes de violences

Passerell

Aide de camp de son Altesse la Grande-Duchesse Stéphanie

Projets à venir en 2026

Forte de l'expérience acquise en 2025, Innocence en Danger Luxembourg entend poursuivre et développer ses actions en 2026.

- Création d'un documentaire de sensibilisation
Réalisation d'un documentaire destiné à être diffusé dans le cadre de ciné-débats, afin de sensibiliser le grand public, les professionnels et les institutions aux violences faites aux enfants et à leurs conséquences.
- Organisation d'un séjour de résilience au Luxembourg
Mise en place d'un séjour de résilience sur le territoire luxembourgeois, afin de permettre à davantage de victimes de bénéficier d'un accompagnement de proximité.
- Organisation d'un séjour de résilience en Suisse
- Collaboration avec l'association Dessine-moi un sourire
Développement d'un partenariat visant à proposer des séances d'art-thérapie à destination des enfants victimes de violences, ainsi qu'aux adultes victimes dans leur enfance, en complément des dispositifs d'accompagnement existants.
- Écriture d'une chanson destinée à sensibiliser sur les conséquences des violences faites aux enfants, enregistrement de la chanson en Studio avec la chanteuse Elodie Salvador.
- Rencontre avec son Altesse la Grande-Duchesse Stéphanie

Une dynamique tournée vers l'avenir

À travers ces actions et projets, Innocence en Danger Luxembourg réaffirme son engagement à agir sur plusieurs leviers complémentaires :

Sensibiliser, protéger, accompagner et plaider, avec une priorité constante donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant.

8. Conclusion générale

En 2025, Innocence en Danger Luxembourg a intensifié ses actions pour protéger les enfants victimes de violences et soutenir les adultes victimes dans leur enfance. À travers événements, projets de résilience et actions de plaidoyer, l'association a rendu visibles les réalités souvent cachées des enfants et contribué à renforcer la protection de l'enfance au Luxembourg.

Les constats de terrain confirment que proximité de l'agresseur, difficultés de signalement et absence d'outils de prévention structurés restent des défis majeurs. Ces observations rejoignent celles de l'OKAJU, soulignant l'importance d'une meilleure coordination entre acteurs et d'une prise en compte systématique de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour 2026, IED poursuit sa dynamique avec des initiatives concrètes.

À toutes les personnes victimes de violences : il n'est jamais trop tard pour être accompagné. Vous avez le droit d'être écouté·e, soutenu·e et protégé·e. Votre parole et votre expérience comptent.

À toutes les personnes témoins de violences : si vous avez hésité, ne savez pas comment agir ou n'avez pas encore pu signaler, il n'est jamais trop tard pour agir. Votre intervention peut protéger un enfant et contribuer à changer une vie, sans jugement ni culpabilité.

Ces projets et ce message reflètent l'engagement permanent d'IEDL : prévenir les violences, accompagner les victimes et sensibiliser la société, afin que chaque enfant puisse grandir en sécurité et avec dignité.

Innocence en Danger Luxembourg dans les médias

Communiqués de presse

Le cas Bounty.chat : après le site Coco, cette nouvelle plateforme fait déjà l'objet d'une enquête de l'ARCOM – 9 septembre 2025 (<https://www.innocenceendanger.lu/le-cas-bounty-chat>)

Homayra Sellier participera au Festival international du film de TRYON, aux Etats-Unis. (<https://www.innocenceendanger.lu/la-militante-des-droits-humains-et-fondatrice-d-innocence-in-danger-participera-au-triff-en-octobre>)

Quand un média donne la parole à un pédocriminel condamné en première instance, ce sont les victimes qu'il piétine – 24 mai 2025
(<https://www.innocenceendanger.lu/communiqu-de-presse-24-mai-2025>)

Suite aux articles du Quotidien.lu sur les agressions sexuelles présumées par un beau-père, nous tenons à rappeler que : Un enfant victime ne peut pas toujours quantifier les faits – IED – 19 juin 2025 (<https://www.innocenceendanger.lu/communiqu-de-presse-19-juin-2025>)

Accusations d'abus sexuels au Lëtzebuerger Kannerduerf - IED - 27 octobre 2025
(<https://www.innocenceendanger.lu/accusations-d-abus-sexuels-au-letzebuerger-kannerduerf>)

Articles de journaux

<https://www.reporter.lu/fr/luxembourg-exclusif-letzebuerger-kannerduerf-des-accusations-dabus-sexuels-ressurgissent-du-passe/>

<https://infos.rtl.lu/news/luxembourg/traitement-de-la-pedocriminalite-au-luxembourg-erreur-dans-la-procedure-ou-normalite-2307406>

<https://www.virgule.lu/luxembourg/photo-sites-pedocriminels-reseaux-sociaux/86214816.html>

<https://www.tageblatt.lu/headlines/am-8-maerz-wird-in-luxemburg-gegen-den-rechtsruck-gestreikt/>